



Filiation et naturalisation

Par **terabd**, le **02/07/2008** à **13:04**

bonjour,

j'ai entamé une demande de naturalisation et pendant la procédure, j'ai accouché un enfant dont son père ne veut pas le reconnaître (l'enfant porte mon nom actuellement) sachant que j'ai déclaré l'enfant à nante(reze).

ma question est :

si j'aurai une réponse favorable, est-ce que mon enfant sera naturalisé avec moi ?

et si établissement de la filiation par le père, quels seront les effets sur la naturalisation ? peut-il porter son nom ?

est-ce qu'il y a des chances que le père de l'enfant soit régularisé sachant qu'il est en situation irrégulière ?